



Le mot du Président

Une année s'est bien-tôt écoulée depuis l'élection du nouveau conseil d'administration.

Une année consacrée à s'approprier les dossiers, à organiser le travail des commissions, à éclaircir la situation budgétaire de l'union départementale.

Une année consacrée aussi à renouer des liens avec les amicales et les adhérents en renforçant et en développant la communication: site internet, page Facebook, lettres d'informations, message lors des cérémonies de Sainte Barbe, création du «Trait d'union»...

Les 8 réunions organisées au printemps, sur tout le département, nous ont permis de rencontrer des présidents ou représentants des amicales, et ainsi de mesurer leurs besoins d'information sur le rôle de l'Union Départementale ou de la Fédération Nationale, mais aussi sur des sujets précis: assurances, responsabilité, organisation administrative, budget...

L'assemblée générale du 19 mai dernier, a été l'occasion de faire un point sur l'année écoulée et de présenter les perspectives et les orientations budgétaires pour 2017. Un travail important et nécessaire doit être engagé pour consolider le fonctionnement des commissions, dynamiser l'activité DPS, trouver des solutions pour le musée, fédérer les anciens, ou encore construire un plan d'équipement cohérent et stable. Nous allons nous y atteler progressivement dans les mois qui viennent.

L'aboutissement de ces dossiers nécessitera forcément une implication forte des membres du conseil d'administration, que je voulais remercier pour tout le travail réalisé jusqu'ici.

En clôture de cette assemblée générale, nous avons aussi souhaité mettre en lumière quelques uns de nos adhérents qui ont porté haut l'image des sapeurs pompiers et contribuent à promouvoir nos valeurs d'exemplarité et de solidarité.

Je vous souhaite à tous un bon été et de bonnes vacances.

Lieutenant-colonel Pascal BOJUC
Président de l'UDSP73



Retour sur l'assemblée générale 2017

L'assemblée générale 2017 de l'UDSP s'est tenue le vendredi 19 mai au soir à Aiguebelle en présence de près de 150 adhérents et du directeur départemental. Après une année de fonctionnement du nouveau conseil d'administration, la réunion a été l'occasion de revenir sur l'activité de l'année passée, mais également l'actualité nationale qui impacte notre corporation et notre association (nouvelle PFR, contrat fédéral pour que toutes les UD aient la même mutuelle avec la même base minimum de couverture).

Budget 2016 :

Recettes : 266 292,21 €, Dépenses : 287 849,06 € - Déficit : Déficit - 21 556,85 €.

Budget prévisionnel 2017 :

Recettes : 261 093,90 €, Dépenses : 260 884,70 €, Balance : +209,20 €.

La réunion s'est terminée par trois temps forts :

- Remise de 3 chèques à l'ODP par l'association Motor Sportive Day (9 160 €), le Challenge Vol et Ski (500 €) et le projet Kili 2017 (1 441,55 €).

- Remise de bons cadeaux à tous les sportifs qui se sont distingués au cours des années 2016 et 2017 en montant sur des podiums sur des compétitions sportives sapeurs-pompiers nationales

- Remise d'ordinateurs portables aux 12 sections de JSP afin de les aider pour leur gestion administrative.



Chaque section de JSP s'est vue remettre un ordinateur portable

Nouvelle Prestation de Fidelisation et de Reconnaissance

Pourquoi une Nouvelle PFR? Passer d'un régime par capitalisation non pérenne à un système financé sur le budget annuel des SDIS.

À partir de quand ? À compter du 1^{er} janvier 2016.

Qui est concerné ? Les sapeurs-pompiers volontaires des SDIS et des corps communaux ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant antérieurement adhéré à la PFR1.

Quelles conditions d'ancienneté ? Au moins 20 ans de services (15 ans en cas d'incapacité opérationnelle reconnue médicalement).

À partir de quand peut-elle être versée ? À partir de 55 ans en cas de cessation d'activité.

Y a-t-il des cotisations personnelles des sapeurs-pompiers volontaires ? Non, plus

de cotisations, ni obligatoires ni facultatives.

Que deviennent les cotisations déjà versées? Elles seront remboursées intégralement et individuellement, au plus tard le 31 décembre 2017.

Qui assure la gestion de la « Nouvelle PFR » ? Les SDIS et un organisme national de gestion, choisi par l'Association nationale pour la PFR (ANPFR), dont fait partie la FNPSF, qui veille au bon fonctionnement du dispositif.

Est-ce bien le même régime juridique, social et fiscal ? Oui, la « Nouvelle PFR » est non imposable, ne fait l'objet d'aucun prélèvement social, est incessible, insaisissable, et est cumulable avec tout revenu ou prestation sociale.

Qui finance les prestations ? Les SDIS (avec une participation de l'État à hauteur de 50 %), les communes ou EPCI concernés.

Mon profil de sapeur-pompier volontaire

Ma prestation de fin de service comprendra :

J'ai débuté avant le 1^{er} janvier 1985

- L'allocation de fidélité
- une part de la « PFR1 »
- une part de la « Nouvelle PFR »

J'ai débuté entre le 1^{er} janvier 1985 et le 31 décembre 1995

- une part de la « PFR1 »
- une part de la « Nouvelle PFR »

J'ai débuté après le 1^{er} janvier 1996

La « Nouvelle PFR »

Quels montants percevrez-vous?

Vous avez cessé votre activité après le 1^{er} janvier 2016

Durée d'engagement	Montants 2017
de 20 à 24 ans	472,04 €
de 25 à 29 ans	944,07 €
de 30 à 34 ans	1 416,11 €
35 ans et plus	1 888,13 €

Ca roule pour d'ODP!

Le 2 juillet prochain, Montchavin les Coches accueillera le 7^e Motor Sportive Day (concentration de véhicules d'exception). Chaque année, ce rassemblement est l'occasion pour les organisateurs, passionnés de belles voitures sportives, de faire un don à l'Œuvre des Pupilles grâce à la vente de bap-têmes sur route fermée dans un véhicule capable de passer de 0 à 100 km/h en 3 secondes.

Lors de l'assemblée générale 2017, ils ont remis un chèque de 9 160 euros pour l'édition 2016. Cette journée est ouverte à tous. N'hésitez pas à participer pour vivre un moment d'exception.



Nouveauté ODP : L'Œuvre des Pupilles prend désormais en charge les pupilles lorsque le conjoint de l'agent ou du volontaire décède au même titre que lorsqu'il s'agit de l'agent ou du volontaire. Le dossier doit être instruit par la commission sociale de l'UDSP qui le transmet à l'ODP.

23 juin : Défilé des drapeaux à Paris (présence de la garde au drapeau départementale)

24 juin : Journée Nationale des sapeurs-pompiers-Cérémonie à 12h aux Echelles

2 juillet : Motor Sportive Day à Montchavin les Coches

4 juillet : sortie au cinéma du film «Les hommes du feu», fiction de Pierre Jolivet.

Retour sur les rencontres avec les amicales

Entre le 14 mars et le 4 mai, 8 réunions ont été organisées par nos vice-présidents territoriaux. 66 personnes se sont déplacées. Les échanges ont été très intéressants. Ils ont permis de mieux connaître les attentes de chacun, vos pratiques et vos difficultés. Des réunions plus thématiques pourraient être organisées afin d'aborder des points particuliers. Merci à tous ceux qui se sont déplacés et merci aux centres qui nous ont accueilli.

La vie des commissions

Une championne de France savoyarde en VTT

Bravo à Amandine Joffroy du CS Valloire qui a remporté le titre de championne de France Féminines 1 aux championnats de France de VTT SP qui se tenait le samedi 3 juin dans l'Hérault.



« Arv'Y Trek 2018 » se prépare

Le 16^e Championnat de France de trekking des sapeurs-pompiers se tiendra les 7 et 8 septembre 2018 dans le massif des Arves.

Une délégation partira dans l'Ain les 15 et 16 septembre pour lancer la communication.

Toutes les personnes qui souhaitent s'impliquer dès à présent dans l'organisation (recherche de partenaires, administration, secrétariat...) peuvent contacter Florent Magne (fmagne@dis73.fr).

Première année de JSP pour deux sections

Deux nouvelles sections de JSP se sont ouvertes au cours de l'année 2016-2017 :

La section Cœur de Savoie : 15 JSP1 recrutés sur

le secteur de premier appel des CS Montmélian et Saint Pierre d'Albigny. Ils sont encadrés par une dizaine d'animateurs issus de ces deux CS. Nous avons pu remarquer leur présence sur le Barbython.

La section de Valloire : 19 JSP1 encadrés également par une dizaine d'animateurs du CSM. Malgré la forte activité saisonnière et une ouverture tardive de la section (en janvier), ils sont présents à tous les rendez-vous et se sont dernièrement illustrés à la finale départementale du PSSP à Saint Jean de Maurienne.



A noter qu'à la rentrée 2017, la section du Val Gelon fusionne avec le centre de secours de Pontcharra pour créer la section du Pic du Frêne. Un bel exemple de coopération interdépartementale.

Recherche secouristes pour réaliser des DPS

Depuis le départ d'Aymeric, Julien Lovato de Valloire a repris la commission DPS qui est régulièrement sollicitée pour des manifestations dans tout le département. Notre objectif est aujourd'hui de pouvoir répondre à ces demandes. Pour cela, nous créons une liste de secouristes qui seront contactés en priorité quand une manifestation se déroulera sur leur secteur.

La plupart des DPS se font en binôme de premiers secours (PAPS ou Point d'Alerte et de Premier Secours) et éventuellement en DPS de petite envergure (1 chef d'équipe et 3 secouristes).

Les personnes intéressées doivent être adhérentes à l'UDSP, titulaire du PSE2 et CFAPSC (et à jour de leurs FMA). Elles sont rémunérées à l'heure avec fiche de paie.

Vous pouvez télécharger le formulaire de candidature sur Intranet dans la rubrique UDSP/DPS.

Sauvequiteut.fr s'initier aux gestes qui sauvent en s'amusant

Tester vos connaissances sur les gestes et comportements qui sauvent, ça vous tente? C'est ce que propose sauvequiteut.fr, plateforme ludoéducative développée par les sapeurs-pompiers de France.

Faisant suite à la Grande cause 2016, ce jeu permet de tester ses connaissances, de défier ses amis ou d'initier vos proches en s'amusant et en apprenant les bons réflexes en cas de danger.

Adapté à tous les supports, sauvequiteut.fr est particulièrement adapté à l'utilisation sur mobile.



Nous pensons à eux...

Nous avons une pensée pour deux de nos adhérents qui nous ont quitté dernièrement.

Gregory Mistral, SPP au centre de secours de Tignes / Val d'Isère, a été victime d'un accident de montagne le samedi 20 mai. Il s'était engagé SPV à Val d'Isère à l'âge de 17 ans et avait été recruté professionnel en 2005 à Tignes.

Ses collègues et amis ont été très touchés par les marques de sympathies qui ont suivi l'accident.

Jean-François ROUX, musicien à la Clique départementale, nous a quitté le 13 mai. Il était très actif dans la formation musicale dans le pupitre basse.

